



Procès-verbal du conseil scientifique du 26 mars 2021

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 26 mars 2021 en visioconférence.

La séance s'ouvre à 9h30.

Membres présents ou représentés (17)

Mme Nicole BÉRIOU, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
Mme Catherine BRICE, professeur à l'université Paris-Est Créteil ;
Mme Pascale FROMENT, professeur à l'université de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis ;
M. Nicolas LAUBRY, représentant élu des directeurs des études ;
M. Dario MANTOVANI, professeur au Collège de France ;
Mme Brigitte MARIN, directrice de l'École française de Rome ;
Mme Cécile MARTINI, représentante élue des autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;
Mme Élodie ORIOL, représentante élue des membres scientifiques non enseignants-chercheurs ;
M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU ;
M. Francis PROST, représentant le directeur général de la recherche et de l'innovation au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
M. Filippo RONCONI, maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales ;
Mme Agnès ROUVERET, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
M. Jean-Christophe SOURISSEAU, professeur à Aix-Marseille Université ;
M. Dominique VALÉRIAN, professeur à l'université Panthéon-Sorbonne ;
M. Stéphane VERGER, directeur d'études, École pratique des hautes études ;
Mme Dominique WAAG, sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, représentée par Mme Stéphanie SALHA ;
M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Jean-Yves TILLIETTE (procuration à Mme Nicole BÉRIOU).

Membre excusé (1)

Mme Daniela Luigia CAGLIOTI, professeur à la Scuola Superiore Meridionale, Università degli Studi Federico II di Napoli.

Assistaient également à la séance :

Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
M. Fabrice JESNÉ, directeur des études à l'EFR ;
Mme Claude POUZADOUX, directrice du Centre Jean Bérard ;
M. Pierre SAVY, directeur des études à l'EFR ;
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2021 ;
2. Examen des demandes reçues dans le cadre de l'appel à programmes structurants - 2022-2026 ;
3. Point d'étape sur le rapport d'auto-évaluation HCERES ;
4. Axes stratégiques 2022-2026.

* * *

Le président, en guide d'introduction à ce conseil scientifique spécifiquement dédié à l'examen des propositions reçues (« programmes structurants ») pour le contrat pluriannuel 2022-2026, demande aux membres du conseil qui seraient impliqués dans une de ces candidatures de ne pas intervenir au moment de son examen.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2021

Le conseil scientifique approuve le procès-verbal à l'unanimité.

2. Examen des demandes de programmes structurants pour le contrat pluriannuel 2022-2026

Le président du conseil scientifique se félicite du succès de l'appel à projet pour le contrat pluriannuel 2022-2026, qui a suscité 67 demandes, projets collaboratifs de longue durée qui s'inscrivent dans les 6 axes thématiques définis par l'établissement. Les projets reçus ont été examinés par deux experts ; un troisième rapport a été sollicité si nécessaire. Les experts ont rendu leurs rapports écrits. Le président du conseil scientifique remercie les membres du conseil qui ont été sollicités dans ce cadre. Enfin, le comité de coordination de la politique scientifique (CCPS) a examiné les rapports, et a prononcé un avis sur cette base, pour chaque demande. Les projets, les rapports et l'avis du CCPS ont été transmis aux membres du conseil scientifique avant la présente séance, au cours de laquelle ils seront examinés.

Le conseil scientifique dispose par conséquent de tous les éléments (projets, grilles d'évaluation renseignées par les experts, avis du CCPS) pour sélectionner les programmes à inscrire au futur contrat.

La directrice de l'EFR remercie les membres pour leur participation à ce conseil extraordinaire, dont la date a été choisie avant le dépôt du rapport d'autoévaluation et de la note d'orientation stratégique à produire pour le HCERES le 30 avril 2021, afin que les membres du conseil puissent participer activement aux orientations sur la politique scientifique pour les cinq années à venir.

Les rapporteurs qui ont produit les expertises, dont certains membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de l'Académie des Sciences morales et politiques, ont été choisis en fonction de leurs compétences sur les sujets proposés. Ont été sollicités en particulier les membres des conseils, des comités et les proches collaborateurs de l'établissement qui en connaissent bien les domaines d'activités.

La directrice de l'EFR fait part au conseil scientifique de la méthode d'évaluation : une grille à renseigner a été proposée aux rapporteurs, afin d'harmoniser les expertises. Les six critères à apprécier, sur une échelle 1 à 5, étaient les suivants : originalité du projet au regard de l'état de l'art ; opportunité et apports du projet pour l'établissement, capacité de renouvellement dans ses domaines de compétence ; faisabilité et adéquation des moyens aux objectifs ; clarté des objectifs et de l'agenda de travail ; équilibre des partenariats, dimension internationale ; gestion des données

de la recherche, publications et valorisation des résultats. Outre la notation, un avis global a été demandé aux rapporteurs, afin de pondérer des différences de notation (certains experts tendant globalement vers des notes plus élevées que d'autres) : A avis favorable, B avis favorable avec réserves, et C avis non favorable.

Par ailleurs, une lettre de cadrage a été envoyée aux experts le 4 février 2021 pour préciser ce que l'établissement attend de ces programmes (lettre également fournie aux membres de ce conseil) : projets collaboratifs d'une durée de 5 ans ; engagement des responsables et des équipes dans la vie de l'établissement ; recherche de terrain et mobilité des chercheurs ; dimension internationale, qualité et complémentarité des collaborations, engagement des partenaires ; la mise à disposition des résultats (science ouverte) et ouverture à l'interdisciplinarité. La directrice de l'EFR remercie chaleureusement les rapporteurs. Les expertises ont par la suite été rassemblées pour leur instruction en CCPS. En cas de rapports contrastés, une troisième expertise a été demandée. Le CCPS, qui comprend des personnalités externes à l'EFR, a également apporté son éclairage sur les projets proposés.

Le CCPS a porté une attention particulière à l'équilibre entre les sections scientifiques et à celui des disciplines et à la diversité des projets, certaines demandes concernant la poursuite de programmes déjà soutenus lors du contrat pluriannuel précédent, d'autres étant entièrement nouvelles. Enfin il a été procédé à un examen de l'équilibre entre des collaborateurs proches de l'établissement, par exemple d'anciens membres, et des chercheurs plus éloignés de l'EFR, afin de garantir une certaine ouverture aux collaborations nouvelles. Sur 67 demandes, 25 programmes, dont 19 ont demandé un label ResEFE, ont fait l'objet d'un avis favorable du CCPS et sont par conséquent proposés à la validation du conseil scientifique, soit un taux de sélectivité de 37%. Sur les 25 propositions, 8 sollicitent le label du ResEFE. La limitation à 25, pour les projets à retenir, a été proposée par la direction, au regard des moyens humains et financiers de l'établissement et des autres dispositifs de soutien et de collaboration qui seront mis en œuvre. Le choix a donc été difficile, compte tenu de la qualité des propositions reçues. La directrice de l'EFR indique d'ores et déjà que, pour certains projets non retenus comme programmes structurants d'une durée de 5 ans, un soutien sera accordé à plus court terme (2 ans). Pour ce qui concerne les demandes conjointes avec d'autres EFE (label ResEFE), il conviendra d'attendre la réunion des conseils scientifiques respectifs des EFE pour connaître les sélections de toutes les EFE ; le comité des directeurs émettra alors un avis sur ces demandes. Par ailleurs, pour certains chantiers archéologiques déjà en cours et qui se poursuivront, la directrice de l'EFR précise que les responsables de ces programmes devront s'engager à publier les résultats attendus dans les deux premières années de la période 2022-2026. Le soutien pour les trois années suivantes dépendra de ces publications.

La directrice de l'EFR remercie le président du conseil scientifique pour son implication et son expertise tout au long de la procédure.

Sur les 67 demandes, on constate une répartition équilibrée entre les sections. Par ailleurs, 18 demandes sur 67 concernent une longue durée historique ; elles concernent donc deux, plus rarement trois sections scientifiques. Vingt-six demandes sont la poursuite de programmes déjà existants, et le même nombre concerne des demandes qui ne sont pas appuyées sur des liens scientifiques préalables avec l'EFR.

La directrice rappelle les six axes scientifiques proposés pour le futur contrat : 1. Espaces maritimes, littoraux, milieux insulaires ; 2. Création, patrimoine, mémoire ; 3. Populations, ressources, techniques ; 4. Territoires, communautés, citoyenneté ; 5. Croyances, pratiques et institutions religieuses ; et 6. L'Italie dans le monde.

Les axes 2 et 4 recueillent le nombre de demandes le plus élevé, puis l'axe 5 ; les axes 1, 3 et 6 ont eu moins de succès.

Sur les 25 propositions soumises à la validation du conseil scientifique, 9 relèvent de la section Antiquité, 9 du Moyen Âge et 7 de la section Époques moderne et contemporaine.

Sur ces 25 propositions, 15 sont portées par d'anciens membres, soit 60% des projets soumis à la validation du conseil scientifique, les 10 autres propositions relèvent de partenaires nouveaux, soit 40%. Sur les 15 demandes dont les porteurs de programmes sont des collaborateurs proches de l'EFR, 10 sont la poursuite de programmes précédemment accordés, soit au titre du contrat précédent, soit au titre de contrats pluriannuels plus anciens. Cinq demandes sont adossées à plusieurs sections scientifiques.

Le président du conseil scientifique propose de passer en revue les avis du CCPS, programme par programme.

N. Bériou, parlant également au nom de J.Y. Tilliette (procuration), revient sur l'information donnée par la directrice de l'EFR relative au recours à une troisième expertise en cas d'avis contrastés. Elle demande pourquoi la demande n° 21 et la demande n° 55 n'ont pas fait l'objet d'une troisième expertise. Ensuite, elle demande pourquoi le projet n° 6 a été classé en note B par les rapporteurs et en A par le CCPS. Enfin, elle demande pourquoi les projets n° 29 et 34 ont obtenu un avis non favorable.

La directrice de l'EFR répond qu'il n'a pas été procédé à une troisième évaluation pour les projets n° 21 et 25, lorsque l'avis du CCPS rejoignait un des avis des rapporteurs ainsi que la politique scientifique de l'EFR. De la même manière, le projet n° 6 a été noté en avis favorable compte tenu de son intérêt pour la politique scientifique et partenariale de l'établissement. Pour ce qui concerne le projet n° 34, la directrice de l'EFR indique que ce projet et l'équipe qui le porte ont reçu le soutien de l'EFR depuis de nombreuses années. Il a été écarté, en dépit de sa qualité scientifique, afin de pouvoir, dans une limite de 25 projets, privilégier les propositions nouvelles. Il sera en tout état de cause soutenu ponctuellement par l'établissement. Enfin, le projet n° 29 n'a pas été retenu car l'avis général du CCPS a noté un certain manque d'homogénéité du programme. Il est issu d'un programme soutenu en précédente, et partiellement repris dans un projet déposé cette année à l'ANR en partenariat avec l'EFR, qui continuera à soutenir cette démarche pour l'obtention d'un financement spécifique.

Tous les programmes feront l'objet d'une évaluation à mi-parcours. Pour mieux adapter la programmation de l'EFR à une temporalité souple, alors qu'actuellement les soutiens ne sont prévus que pour les cinq années du contrat ou des demandes ponctuelles, l'établissement met en place des solutions à moyen terme, afin de soutenir des projets pendant deux ans. Lors de l'évaluation à mi-parcours, des programmes structurants validés comme tels par ce conseil pourraient, si les engagements n'étaient pas remplis, cesser d'être accueillis dans ce cadre ; les membres du conseil scientifique seront sollicités, le moment venu, sur ce point. Des fiches de suivi des programmes seront prochainement élaborées afin d'aider les directeurs des études et les porteurs de programmes à suivre le développement des projet étape par étape. Une charte d'engagement réciproque sera également soumise aux responsables des programmes.

Il est procédé à la lecture de l'avis du CCPS, programme par programme, et le conseil est amené à se prononcer sur chacun des projets soumis. Ses avis sont les suivants :

- ✓ Programme n° 1 : Agricoltura e mercato nell'Italia preunitaria (XVIII secolo)
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 2 : Les voix du dissensus. Marques fragiles et traces éphémères dans la ville italienne (v. 1400-v. 1530)
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.

- ✓ Programme n° 3 : Des pierres et des hommes. Regards croisés autour de la cité médiévale de Cencelle (Viterbo, Italie)
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 4 : Culture scribale fragmentée. Vestiges des manuscrits hébreux en Italie - paléographie et histoire du livre
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 5 : *Praedatores*. Guerre, économie et société rurale dans l'Italie adriatique et apennine entre l'âge du fer et la romanisation
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026. A. Rouveret précise toutefois qu'il s'agit d'un projet important. J.C. Sourisseau souscrit à cette observation. La directrice de l'EFR indique que l'établissement se rapprochera du porteur du programme aux fins d'une association sous d'autres formes.
- ✓ Programme n° 6 : Pompéi, nécropole de Porta Nocera. Un laboratoire d'étude d'une tradition funéraire
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026. Il est noté que ce projet accueilli une nouvelle fois et entrant tout à fait dans la politique scientifique de l'établissement, devrait entrer, dans le futur contrat pluriannuel, dans une phase conclusive. La publication issue de ce projet constitue un enjeu pour les prochaines années. De fait, la directrice de l'EFR estime que l'évaluation à mi-parcours sera une étape importante pour la bonne conclusion du projet.
- ✓ Programme n° 7 : *Pax Normanna*. Conquérir, pacifier, gouverner dans les mondes normands, IX^e-XII^e s.
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 8 : L'Italie paléolithique : peuplement et traditions techniques
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026. Le sujet constitue un intérêt de premier plan pour l'EFR. Il s'inscrit dans la continuité du précédent contrat, et permet à l'EFR de conforter sa présence dans le domaine de la préhistoire.
- ✓ Programme n° 9 : L'Atlantide allemande, la terre plongée dans les trous de la mémoire historique : la RDA, ses rapports culturels avec l'Italie et la France et la valorisation de son patrimoine archivistique et mémoriel
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 10 : ARMARIUM. Archives et dépôts documentaires dans les villes du *Regnum Italiae* (XII^e-XV^e siècle)
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026. Le programme ne correspond pas aux attentes pour une durée de 5 ans. La direction de l'EFR reviendra vers le porteur du programme pour une modalité d'association plus brève, sur deux ans.
- ✓ Programme n° 11 : METRES : MÉTiers, Règles et ESpace urbain à Venise (fin du Moyen Âge - époque moderne)
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.

- ✓ Programme n° 12 : Destins d'objets. La circulation des traces culturelles du passé de l'Antiquité à nos jours
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 13 : MILOCCA. Entre Byzance et l'Islam : dynamiques insulaires et circulations centro-méditerranéennes dans la Sicile méridionale des VI^e-XI^e siècles
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 14 : MONOM. La MONnaie dans l'Occident méditerranéen
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 15 : RESILIENT. RElations Socio-écologIques en miLIEu pastoral ovin et coloNisaTions
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 16 : Gouverner les îles : territoires, ressources et savoirs des sociétés insulaires en Méditerranée (XVI^e-XXI^e siècle)
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026. Une troisième expertise avait été sollicitée pour l'étude de cette demande, qui favorisera le développement des études méditerranéennes et insulaires.
- ✓ Programme n° 17 : DiploMA. Diplomatics in Mediterranean Area
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 18 : Dictamina. Transcription et mise en ligne de sources inédites sur la communication épistolaire italienne médiévale et sur son influence européenne (XII^e-XIV^e s.)
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 19 : Patrimoines de papier : accumulation des savoirs, représentation sociale, transmission culturelle dans l'Europe méditerranéenne (XVII^e-XIX^e siècles)
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 20 : DECMOYENAGE. Découvrir le Moyen Âge lorsqu'on est en quête d'Antiquité. La perception de l'art médiéval par les premiers voyageurs érudits français en Italie méridionale et dans la Méditerranée centrale (XVII^e-XVIII^e siècles).
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 21 : La ville tardo-antique dans le secteur médio-adriatique : le cas d'Ostra (Ostra Vetere, An). Urbanisme, économie, population
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 22 : E-CCLESIA. Construire l'église-monument par les textes et les images (V^e-XIII^e s.)
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.

- ✓ Programme n° 23 : Repenser le X^e siècle au prisme des territoires : régulations et résistances dans une Europe en reformation (870-1000)
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 24 : Mégara Hyblaea : recherches dans la zone de l'Arenella
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 25 : *Villae* et territoires littoraux et insulaires en Adriatique orientale (Istrie-Dalmatie) à l'époque hellénistique et romaine
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026. L'activité de l'EFR dans les pays de l'Adriatique s'est amplement développée au cours du contrat quinquennal qui s'achève. L'avis favorable pour ce programme est accompagné d'une condition regardant les publications attendues dans un délai de deux ans.
- ✓ Programme n° 26 : Des Juifs en politique dans l'Italie de la longue Renaissance (XIII^e-XVII^e siècles) : pratiques, discours, modèles
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 27 : Archeologia e ambiente delle "isole di storia" del Tirreno: il caso di Ischia. Ricerche multidisciplinari per la ricostruzione delle risorse e dei networks mediterranei nel corso dei secoli
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026. J.C. Sourisseau observe un risque de dispersion du fait du nombre important de partenariats. Il conviendra d'être attentif au pilotage et à la documentation produite : l'évaluation à mi-parcours sera une étape importante. La porteuse du programme sera accueillie en tant que chercheuse résidente à l'EFR. Ce séjour sera l'occasion de poser les jalons de la collaboration future.
- ✓ Programme n° 28 : SPAZID'TALIA. Spazialità materiale e immateriale della costruzione nazionale italiana dalla Repubblica Cisalpina alla fine del Fascismo
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 29 : « L'évangile du bien » : réseaux confessionnels, bienfaisance et développement au Moyen-Orient (1897 à nos jours)
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026. Ce projet, qui poursuit une orientation inscrite au contrat précédent, sera soutenu ponctuellement si le porteur du programme n'obtient pas la subvention sollicitée récemment auprès de l'ANR.
G. H. Soutou attire l'attention, outre un nécessaire suivi rapproché, sur les livrables, en particulier les publications. La directrice prend bonne note de cette remarque. Une phase de concertation au démarrage des projets devrait permettre de mieux articuler le calendrier des publications de l'établissement avec les publications attendues au titre des programmes, pour éviter l'engorgement du service surtout en fin de période.
- ✓ Programme n° 30 : Mémoires, pouvoirs et espaces publics dans les Balkans et en Méditerranée
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026

- ✓ Programme n° 31 : Les crises et la matérialité du christianisme en Italie (VI^e-XIV^e siècles)
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 32 : IGNOBILIA OPPIDA LUCANORUM (IOL) / Les villes sans renom des Lucaniens
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 33 : Paysages urbains de Pompéi
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 34 MONDO500. Le monde dans une péninsule : espaces urbains, présences étrangères, économies des savoirs dans l'Italie du Cinquecento
L'avis non favorable du CCPS est débattu, compte tenu de l'intérêt du programme et de son ouverture à deux autres pôles, Naples et Venise, même s'il poursuit une orientation déjà soutenue pendant plusieurs années à l'EFR. F. Ronconi plaide pour un soutien de quelques manières que ce soit. C. Brice souscrit à l'observation. Ce programme pourrait être inséré dans l'axe « L'Italie dans le monde » qui a reçu peu de proposition et viendrait renforcer la place de l'histoire moderne dans la programmation. J.Y. Tilliette avait par ailleurs fait part de sa proposition de reconsidération de ce programme pour envisager de le retenir. Le président du conseil scientifique propose de revoir cette demande après examen de la liste complète des demandes.
- ✓ Programme n° 35 : Comment étudier les figurines en terre cuite ? Méthodes et outils
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 36 : Apollonia d'Illyrie et Siris-Héraclée de Lucanie. Archéologie comparée de deux trajectoires historiques complexes entre la Grèce et Rome (VII^e siècle avant J.-C. - IV^e siècle après J.-C.)
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 37 : SexEO. Sexualités Ecclésiastiques en Occident, Moyen Âge - époque moderne
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 38 : Medma et Hipponion. Identités et réseaux culturels de deux colonies locriennes de la côte tyrrhénienne.
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026. Elle pourra faire l'objet d'un soutien spécifique ultérieurement.
- ✓ Programme n° 39 : *Sorores*. Les religieuses non cloîtrées en Europe du Sud, XII^e-XVIII^e siècles
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026. Demande par ailleurs le label ResEFE.
- ✓ Programme n° 40 : Chant liturgique en Chypre (XV^e-XVI^e siècles) : traditions byzantines et pratiques cantorales sous la domination franque et vénitienne
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 41 : Reconstruire le monde, les sociétés et la personne humaine (1939-58) : l'apport global des archives vaticanes

- Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026. Il s'agit d'une demande faisant suite à l'ouverture des archives Pie XII, préparée ces dernières années. Une demande de financement par l'ANR est par ailleurs en cours.
- ✓ Programme n° 42 : De la *villa* maritime au monastère insulaire dans l'archipel du Kvarner du IV^e au XI^e s. (Croatie)
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026. En effet, ce programme est déjà inscrit dans la programmation, du fait du projet Monacorage financé actuellement par l'ANR. Un soutien sera par ailleurs accordé par l'EFR une fois le financement ANR terminé sur la durée du contrat quinquennal.
 - ✓ Programme n° 43 : SANCTITATIS
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
 - ✓ Programme n° 44 : Méditerranée(s) musicale(s) : Techniques, circulations et représentations - XIX^e-XXI^e siècles
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026. Demande du label ResEFE.
 - ✓ Programme n° 45 : L'économie méditerranéenne 1350-1450 (ressources, productions, institutions, marchés)
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
 - ✓ Programme n° 46 : Le paysage religieux des villes balkaniques et de leurs abords durant la période byzantine
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026. L'EFR est impliquée de longue date sur ce site.
 - ✓ Programme n° 47 : Copies didactiques. Les supports à l'enseignement de l'archéologie et de l'histoire de l'art antique (grec, étrusque, romain) en France, Grèce et Italie entre 1795 et 1945
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
 - ✓ Programme n° 48 : AQUILON. Les sociétés des villes portuaires de la Méditerranée romaine : les exemples d'AQUILÉE et de NarBONNE
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026. Elle fera éventuellement l'objet d'un soutien spécifique ultérieurement. A. Rouveret estime que pourraient être organisés des actions de formation sur ce sujet.
 - ✓ Programme n° 49 : Au gré des crues : Mobilités du Tibre et dynamiques urbaines d'Ostie romaine
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
 - ✓ Programme n° 50 : Territoires étrusques et romains du lac de Bolsena : une approche diachronique
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026, essentiellement pour une raison de coordination (à appuyer obligatoirement sur un personnel en activité). Elle fera éventuellement l'objet d'un soutien spécifique ultérieurement. J.C. Sourisseau estime souhaitable que l'EFR poursuive son activité scientifique sur l'Étrurie.

- ✓ Programme n° 51 : Paysages sonores et espaces urbains de la Méditerranée ancienne (PSo)
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026. Elle pourra faire l'objet d'un soutien spécifique ultérieurement.
- ✓ Programme n° 52 : CuriaMusica : Musiques et musiciens de la curie romaine 1471-1549
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 53 : LuxArt. Consommer, décrire, théoriser le luxe et les arts au XV^e siècle dans l'espace aragonais
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 54 : La transmission des textes (XI^e-XVIII^e siècles, France et Italie) : données et modèles
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 55 : Le site néolithique de S. Andrea à Travo (Piacenza) dans le cadre des relations culturelles entre le Chasséen de la France méridionale et de l'Italie centro-septentrionale (fin du V^e-début du IV^e millénaire avant J.-C.)
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 56 : Peuplement et territoires dans l'occident Balkanique (VI^e-XV^e s.). Komani, Sarda et Lezha
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026, sous condition de la réalisation des publications attendues dans un délai de deux ans.
- ✓ Programme n° 57 : IRIS. Image et rituel dans l'Italie et la Sicile antiques
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 58 : REP. Représenter le(s) peuple(s). Engagements anthropologiques et politiques de traduction de soi et de l'autre comme sujets de l'histoire
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 59 : L'industrie, l'homme et l'eau : ressources hydriques et travail dans les campagnes de l'Occident méditerranéen (1300-1550)
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 60 : Les ports perdus de Carthage et de Pyrgi : repenser la notion de ports étrusques et puniques
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 61 : Carracci ConservArt. Visualiser et comprendre la Galerie des Carrache à travers sa fortune critique, sa conservation et ses restaurations. XVII^e-XXI^e siècle
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026. Une troisième expertise avait été sollicitée. Ce programme s'inscrit dans l'orientation de valorisation des études sur le palais Farnèse définie actuellement dans le cadre du chantier de rénovation.

- ✓ Programme n° 62 : Transferts culturels à la Farnesina : présence de l'Antiquité dans un palimpseste romain. Une approche interdisciplinaire
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 63 : Les lettres des papes (V^e-XVI^e s.) : écrire et gérer l'écrit en bases de données, des registres au numérique
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026. Elle pourra faire l'objet d'un soutien spécifique ultérieurement.
- ✓ Programme n° 64 : [Autour du peintre Joseph Vernet (1714-1789) et de son livre de raison]
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 65 : Sanctuaires, cultes, rites des cités coloniales grecques : Agrigente et Thasos
Avis défavorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026. Elle pourra faire l'objet d'un soutien spécifique ultérieurement
- ✓ Programme n° 66 : VILMOUV. Villes en mouvement. Mobilités et recompositions socio-spatiales dans les espaces urbains de Méditerranée centrale (Italie, Malte, Tunisie)
Avis favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.
- ✓ Programme n° 67 : Construire une ville dans la Sicile antique : matériaux et techniques de construction à Halaesa
Avis non favorable pour l'inscription de la demande comme programme structurant pour le contrat pluriannuel 2022-2026.

À l'issue de la discussion finale, le projet n° 34 « Mondo 500 » est accepté.

J.C. Sourisseau propose de rapprocher les responsables des programmes n° 38 et n° 35, pour mettre en place des ateliers de formation.

A. Rouveret souscrit à la remarque, la formation dans ce domaine étant une nécessité.

P. Froment s'étonne du faible nombre de dossiers reçus en sciences sociales (3), qui invite à être plus actifs pour susciter des projets à venir dans ce domaine. Par ailleurs, D. Valérian remarque de son côté du faible nombre de demandes concernant des recherches sur le Maghreb, une orientation qu'il convient de soutenir. La directrice de l'EFR répond que l'activité scientifique de l'EFR s'est amplifiée, ces dernières années, dans la zone adriatique, et reste plus modeste au Maghreb. Des conventions avec les pays du Maghreb sont actives, des projets émergent mais avec difficultés. N. Laubry indique que l'accueil de chercheurs provenant des pays du Maghreb est toujours possible ; l'objectif de l'EFR est de développer des liens plus réguliers.

Le président du conseil scientifique procède au vote sur les projets à retenir. Le conseil scientifique se prononce à l'unanimité sur les 25 propositions avancées par le CCPS. Le projet « Mondo 500 » (n° 34) est par ailleurs accepté. Le conseil scientifique valide au total 26 projets.

La directrice de l'EFR remercie les membres du conseil scientifique et indique qu'elle les sollicitera lors de l'évaluation de ces programmes, à mi-parcours.

3. Point d'étape sur le rapport d'autoévaluation HCERES

La directrice de l'EFR informe le conseil scientifique que les documents, à savoir les rapports d'autoévaluation et leurs annexes (pour l'EFR et le ResEFE), sont en cours de rédaction, malgré les lenteurs dues aux conséquences de la crise sanitaire. Le comité des directeurs des EFE a effectué un travail d'harmonisation des annexes communes (une trentaine) aux cinq Écoles françaises à l'étranger. Quelques annexes spécifiques à chaque établissement seront jointes par ailleurs. Le rapport d'autoévaluation ne devrait pas dépasser 85 000 signes, ce qui est très limitatif par rapport à la dernière évaluation. En outre, le référentiel témoigne, sur certains points (par exemple la formation), d'une relative inadéquation avec les spécificités des Écoles françaises à l'étranger. Un dialogue a été ouvert avec l'équipe du HCERES pour une meilleure construction, plus concertée, de l'évaluation. La présence de deux experts provenant du même établissement dans le comité de visite qui, en outre sont tous deux spécialistes de préhistoire, soulève quelques perplexités. Enfin, un des membres du comité doit être remplacé suite à une indisponibilité. Les échanges sont par conséquent encore en cours pour la formation définitive du comité de visite. Le document relatif à l'autoévaluation 2017-2021 sera transmis dans sa version finale aux membres du conseil scientifique par courriel mi-avril 2021, pour connaissance et éventuelles observations. Le rapport sera déposé pour le HCERES le 30 avril 2021 au plus tard. En revanche, le conseil scientifique est consulté sur les axes stratégiques qui guideront l'action des établissements dans les cinq années futures.

Le président du conseil scientifique approuve la méthode et la temporalité proposée pour la prise de connaissance par les membres du conseil scientifique du rapport d'autoévaluation.

4. Axes stratégiques 2022-2026

Plusieurs documents sont portés à connaissance du conseil scientifique : les premiers cycles de formation proposés, des réseaux thématiques de recherche et la note d'orientation stratégique à joindre au dossier HCERES. Certains participants admettent ne pas avoir eu le temps de lire attentivement ces documents, s'étant concentrés sur les demandes de programmes. La directrice de l'EFR répond que les avis sur ces documents peuvent être recueillis par courriel, après la présente réunion. C. Brice observe que le conseil a déjà été bien informé des orientations proposées pour le prochain contrat quinquennal, reprises dans la note d'orientation stratégique.

G.H. Soutou note qu'aucune formation sur l'Italie contemporaine n'est prévue. La directrice de l'EFR répond qu'en marge de la dizaine d'ateliers de formation récurrents organisés avec les partenaires historiques de l'établissement, des ateliers de formation ponctuels, liés aux programmes, seront organisés. F. Jesné complète la réponse en précisant qu'un atelier sur l'histoire diplomatique est en projet.

C. Brice demande si, dans le cadre des actions projetées pour le futur contrat pluriannuel, la création d'un institut d'études avancé (IEA) sera envisagée. La directrice de l'EFR répond qu'en février 2020, une première réflexion avait été amorcée, et qu'une réunion avait été organisée à Rome avec O. Bouin, directeur du Réseau français des instituts d'études avancées. Or, la crise sanitaire et ses conséquences sur le fonctionnement de l'établissement ont freiné cette réflexion. Le prochain contrat s'emploiera dans un premier temps à amplifier le programme d'accueil de chercheurs, et une étude de faisabilité d'un IEA sera effectuée au cours du contrat quinquennal. Le président du conseil scientifique indique sur ce point qu'une réflexion est actuellement en cours au ministère de la recherche Italien : le moment est donc propice pour faire avancer la réflexion.

P. Ronconi demande si un partenariat avec le Campus Condorcet est prévu avec l'EFR. La directrice de l'EFR répond que l'EFR construit de façon prioritaire ses collaborations avec les unités de

recherche, au plus près des communautés de recherche et de leur terrain, dans une visée avant tout pragmatique. L'échelle du Réseau des EFE permet quant à elle un dialogue rapproché avec les grandes structures de recherche, ou d'autres fédérations d'établissements, objectif poursuivi actuellement en particulier avec les infrastructures nationales pour le numérique. Le représentant du ministère assure la directrice de l'EFR du soutien de la tutelle sur cette orientation.

5. Questions diverses

Aucune question diverse.

La séance est close à 13h05.